



Nationalité par décret ou par mariage

Par **Reussite67**, le **16/06/2013** à **20:45**

Bonjour,

voici mon parcours:

- entrer en France mi Octobre 2011 avec visa d'étude
- Janvier 2012 premier titre de séjour mention étudiant algérien
- juin 2012 mariage avec un français d'origine algérien (né et grandi en France)
- Novembre 2012 premier titre de séjour Vie Privée et Familiale (après avoir fait un changement de statut)

Actuellement, je répare un Master mes questions sont:

- est ce qu'il est plus avantageux de demander la nationalité française par décret étant donné qu'il va faire 2 ans que je suis en France et que je vais avoir un diplôme supérieur et si je trouve un travail?
- est ce possible de demander la nationalité française par décret si on est titulaire d'un titre de séjour Vie privée et familiale?
- Est ce que je dois vivre 4 ans ou 5 ans (d'ailleurs je ne sais pas combien d'année de vie commune il me faudra) pour demander la nationalité par mariage?